

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 25 octobre 2022**

Date de convocation : 20 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Marie-Françoise CAPELANI, Michel LAUVAUX, Claire PEAUDECERF-BADET, Frédéric TABONE

PROCURATION : Marie-Françoise CAPELANI à Marc CANTON, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Claire PEAUDECERF-BADET à Isabelle MONTIN, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Audrey VANHOOREN

DÉLIBÉRATION N° 2022-50 :
Demande de subvention au titre des amendes de police

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre à un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les fonds sont notamment affectés pour les opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de réaliser des travaux de sécurisation de la rue des Pyrénées par la mise en place d'un sens prioritaire et d'un cheminement pour les piétons (avec marquage au sol).

Le montant de cette opération s'élève à 1 695,61 € HT, soit 2 034,73 € TTC.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée pour approuver le projet et le plan de financement

Plan de financement prévisionnel

	Montant HT	Montant TTC
Estimation travaux	1 695,61 €	2 034,73 €
Subvention Département (amendes de Police) (50%)		847,81 €
Fonds libres		1 186,92€

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions du Département au titre des amendes de police et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

